



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 4 septembre à 16 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Bracieux sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Présents :

Les représentants des communes : 3 délégués :

M. DEPARDIEU Jacky, *Pierrefitte sur Sauldre*
M. LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*
Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*
Clémont

Les représentants des EPCI à Fiscalité Propre : 29 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, M CHAPPUIS Jean-Noël, M SARRADIN Jean-Pierre, M ORGELET Nicolas, M CHICOINEAU René et M DE VIBRAYE Charles-Antoine, **CA AGGLOPOLYS.**
M. SOYER Régis, M TARQUIS Didier et M PAUL Patrice, **CC COEUR DE SOLOLGNE.**
M DEBUIGNE Joël, Mme VALOIS Marie-Magdeleine, M COELHO José, M BESSONNIER Noël, M SOULAIGRE Francis, Mme VERNERET Virginie, **CC GRAND CHAMBORD.**
M CHANTIER Gilles, **CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.**
M GAULLIER Sébastien, **CC SOLOGNE DES RIVIERES.**
M CHAMPEAUX Jacky et M GASCHET Gérald, **CC VAL DE CHER CONTROIS.**
Mme ESPEJO Sophie, **CC SAULDRE RET SOLOGNE.**
CC GIENNOISE.
Mme THIBAUT Agnès, M GIOT Guillaume, M D'ESPINAY SAINT LUC François, M DEGUINE Nicolas, **CC SOLOGNE DES ETANGS.**
Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier, M VAN HILLE Bernard, M DE DREUZY Philippe, **CC PORTES DE SOLOGNE.**
M D'HEROUILLE Emmanuel, **CC VAL DE SULLY.**

Absents excusés : Mme BREGÉARD Annie (*Agglopolys*), M MACHURET Christophe (*Cœur de sologne*), M COSTE Philippe (*Val de Sully*).

Membres :	37	Présents : 32	Pouvoirs : 0	Votants : 32
Communes :	4	3	0	3
EPCI à FP :	33	29	0	29

Ordre du Jour :

- **Installation du comité syndical**
- **Election du président**
- **Détermination du nombre de vice-présidents et de membres de bureau**
- **Election des vice-présidents et des membres de bureau**
- **Lecture de la charte de l'élu local**
- **Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents**
- **Délégations d'attribution du comité syndical au président**
- **Questions diverses : communication sur les dossiers en cours**

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL – ELECTION DU PRESIDENT
DE 5 VICE-PRESIDENTS ET DE 7 MEMBRES DE BUREAU**

La séance a été ouverte par Monsieur Joël DEBUIGNE président sortant ; qui après l'appel nominal, déclare installer les membres suivants :

COLLECTIVITES MEMBRES	37 sièges	Nom - titulaire	Prénom - titulaire	Nom - Suppléant	Prénom - suppléant
PIERREFITTE SUR SAULDRE	1	DEPARDIEU	Jacky	GIRAUDON	Michel
ARGENT SUR SAULDRE	1	LANDRY	Guy	BORDIER	Stéphane
BRINON SUR SAULDRE	1	ROBERT	Michèle	DUPIN	Jacques
CLEMONT	1	LOUIS	Charles-Henry	MEIER	Catherine
AGGLOPOLYS - 7	1	CASSAGNE	Blandine	CHATENIER	Patrick
	1	CHAPPUIS	Jean-Noël	LEGAY	Nicolas
	1	SARRADIN	Jean-Pierre	VASSEUR	Guy
	1	ORGELET	Nicolas	BLAITEAU	Jean-Michel
	1	CHICOINEAU	René	CHOLLET	Serge
	1	de VIBRAYE	Charles-Antoine	RAVINEAU	Pierre
	1	BREGARD	Annie	ROULLET	Michel
CC CŒUR DE SOLOGNE -4	1	SOYER	Régis	GUILLOU	Eric
	1	TARQUIS	Didier	VUILLEMEY	Thibaut
	1	LEPRETRE	Alain	PFOHL	Thierry
	1	MACHURET	Christophe	PAUL	Patrice
CC GRAND CHAMBORD -6	1	DEBUIGNE	Joël	PINON	Lionel
	1	VALOIS	Marie-Magdeleine	MARCHAND	Luc
	1	COELHO	José	LEGENDRE	philippe
	1	BESSONNIER	Noël	DIQUELOU	Nathalie
	1	SOULAIGRE	Francis	MARCILHAC	Julien
	1	VERNERET	Virginie	BARBOTTE	Virginie
CC ROMO ET MENESTOIS	1	CHANTIER	Gilles	PICARD	Pascal
CC SOLOGNEDES RIVIERES	1	GAULLIER	Sébastien	HEBERT	Mathias
CC VAL DE CHER CONTROIS -2	1	CHAMPEAUX	Jacky	BIETTE	Bernard
	1	GASCHET	Gérald	RUDAULT	Patrice
CC SAULDRE ET SOLOGNE	1	ESPEJO	Sophie	HUPPE	Catherine
CC GIENNOIS	1	BOUCHER	David	NICOLAS	Philippe
CC SOLOGNEDES ETANGS -4	1	THIBAUT	Agnès	BERTHET	Sébastien
	1	GIOT	Guillaume	SAVALE	Yves
	1	D'ESPINAY SAINT LUC	François	AZEMARD	Hubert
	1	DEGUINE	Nicolas	HERPIN	Dominique
CC PORTES DE SOLOGNE -5	1	BAILLY	Katia	OUVRY	Jean-Frédéric
	1	BRAULT	Didier	ROBERT	Jacques
	1	MARCHAND	Mathieu	CADET	Jean-Marc
	1	VAN HILLE	Bernard	GAUDE	Michel
	1	DE DREUZY	Philippe	BOUQUIN	Jean-Jacques
CC VAL DE SULLY	1	COSTE	Philippe	D'HEROUILLE	Emmanuel

ELECTION DU PRESIDENT

Sous la présidence de Monsieur Guy LANDRY, doyen de l'assemblée, assisté de Madame Blandine CASSAGNE, secrétaire et de Madame Katia BAILLY et Monsieur René CHICOINEAU nommés assesseurs :

Monsieur Joël DEBUIGNE est élu Président au premier tour de scrutin.

COMPOSITION DU BUREAU

Le comité syndical est appelé à fixer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer le nombre de postes à :

- 5 vice-présidents
- 7 membres de bureau

ELECTIONS DE 5 VICE-PRESIDENTS ET DE 7 MEMBRES DE BUREAU

Election du 1^{er} vice-président

Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS est élu 1^{er} vice-président au premier tour de scrutin.

Election du 2^{ème} vice-président

Madame Katia BAILLY est élue 2^{ème} vice-présidente au premier tour de scrutin.

Election du 3^{ème} vice-président

Monsieur Jean-Pierre SARRADIN est élu 3^{ème} vice-président au premier tour de scrutin.

Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC est élu 4^{ème} vice-président au premier tour du scrutin.

Election du 5^{ème} vice-président

Monsieur Philippe de DREUZY est élu au 5^{ème} vice-président au premier tour du scrutin.

Election de 7 membres de bureau : sont élus au premier tour du scrutin :

- 1^{er} membre de bureau : M CHICOINEAU René
- 2^{ème} membre de bureau : M TARQUIS Didier
- 3^{ème} membre de bureau : M CHANTIER Gilles
- 4^{ème} membre de bureau : M SOULAIGRE Francis
- 5^{ème} membre de bureau : M CHAMPEAUX Jacky
- 6^{ème} membre de bureau : M COELHO José
- 7^{ème} membre de bureau : Poste vacant

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-12 du CGCT,
Monsieur le Président propose de reconduire les taux des indemnités sur la population de 20 000 à 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité de fixer le taux des indemnités avec un effet immédiat :

- Pour le Président à 25,59 % de l'indice brut terminal en vigueur.
- Pour les Vice-Présidents à 10,24 % de l'indice brut terminal en vigueur.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Vu l'article L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'attribuer les délégations suivantes au Président et en cas d'absence de celui-ci aux vice-présidents puis aux membres du bureau dans l'ordre du tableau :

N°1-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant 214 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

N°2- De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

N°3-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

N°4 – De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

N°5- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

N°6 -D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

N°7- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;

QUESTIONS DIVERSES

Communication sur les finances : Monsieur Jean-Claude JOHANNET Jean-claude, ancien vice-président, fait un point financier sur le budget 2020.

Communication sur le dispositif de mesure et d'information hydraulique : Monsieur Olivier GRUGIER, ancien vice-président, en charge de la prévention des inondations, présente le dispositif de mesure et d'information hydraulique installé sur les cours d'eau du bassin et le protocole d'alerte en cas de crue.

Autres points :

- Demande d'un planning de réunions pour 2020 et 2021,
- Echanges sur la jussie et les ouvrages hydrauliques,
- Précision sur la suppléance : en cas d'absence, le titulaire peut solliciter un autre membre suppléant que celui désigné sur sa convocation mais il doit appartenir à l'EPCI membre.

Fin de la séance 17h30